



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

remboursement

Question écrite n° 57521

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le non-remboursement par les caisses d'assurance maladie et certaines mutuelles complémentaires de certains outils médicaux comme les pinces biologiques pour retirer les polypes lors de coloscopies et de certains examens médicaux comme l'ostéodensitométrie. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire savoir s'il compte faire étudier la possibilité d'une prise en charge de ces outils et actes médicaux par les caisses d'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57521

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 février 2005, page 1564